

« Le PS ouvre enfin les yeux sur la laïcité de l'Etat »

DÉBAT Patrick Dewael, chef de groupe VLD, se réjouit de la position de Laurette Onkelinx

- Laurette Onkelinx (PS) s'est positionnée à titre personnel pour l'inscription de la laïcité de l'Etat dans la Constitution.
- Le libéral flamand réclame un débat en commission au Parlement.

Il a défendu cette position en 2004, lorsque Marie Arena, alors ministre de l'Intégration sociale (PS), proposait de créer des groupes de travail pour réfléchir sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Plus de dix ans plus tard, Patrick Dewael, chef de groupe VLD à la Chambre, persiste et signe : les temps sont mûrs, estime-t-il dans une carte blanche que nous publions ci-dessous, pour « embrasser l'idée de laïcité ».

Par cette prise de position, il réagit aux déclarations tenues par Laurette Onkelinx dans les débats #DemainBx organisés par *Le Soir* et *Télé Bruxelles*. « Je suis favorable à ce qu'on inscrive la laïcité dans la Constitution. C'est la laïcité institutionnelle, pas philosophique. C'est la neu-

tralité. » La cheffe de la Fédération bruxelloise du PS s'est aussi prononcée en faveur d'un débat au parlement régional, où le MR, dans l'opposition, a déposé une proposition d'ordonnance réclamant l'interdiction du port de signes convictionnels dans la fonction publique.

C'est que, depuis le 16 novembre, l'article qui interdisait le port de signes religieux, philosophiques et politiques chez Actiris, inséré en 2013 dans le règlement, n'est plus valable. Il a été considéré comme contraire à une ordonnance luttant contre la discrimination dans la fonction publique bruxelloise. L'Office de l'emploi a décidé de ne pas aller en appel et a estimé qu'une solution devait être recherchée au niveau régional. Le ministre de l'Emploi Didier Gosuin (Défi, ex-FDF) s'est par ailleurs positionné pour l'inscription de la laïcité dans la Constitution pour lever toute ambiguïté (une ordonnance régionale pourrait selon lui faire l'objet d'une plainte).

« Un débat sur les valeurs fondamentales »

Pour l'ancien ministre-président flamand et ancien ministre de l'Intérieur, « les yeux des socialistes francophones se sont enfin ouverts ». Il dénonce le « relativisme culturel » du PS qui va-

lait, selon lui, jusqu'il y a peu. Rappelons que Denis Ducarme, chef de groupe MR à la Chambre, dans une interview au *Soir* qui a fait beaucoup de bruit, a appelé la gauche (il visait aussi le CDH) à faire son « devoir d'inventaire ». « Ceux qui ont tourné le dos aux valeurs, à la neutralité de l'Etat, à la laïcité, qui ont plongé dans le communautarisme pour des raisons électorales, c'est bien la gauche. » C'est cette dernière qui a, par exemple, tant freiné des quatre fers sur le parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants... pour finir par le défendre (avec le CDH), tant en Wallonie qu'à Bruxelles, en plein milieu de la crise de l'asile. Le PS se repositionne-t-il sur certains points ? Sur la laïcité de l'Etat, Laurette Onkelinx s'est exprimée à titre personnel. Le ministre-président Rudi Vervoort, pour sa part, a déclaré dans nos colonnes qu'il ne voulait pas ouvrir un débat « clivant ».

Pour Patrick Dewael en tout cas, il faut rebondir sur les déclarations d'Onkelinx pour organiser un « débat en profondeur sur les valeurs fondamentales de notre société » au Parlement fédéral. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

la carte blanche

Patrick Dewael : « Plaidoyer pour la laïcité »

La réponse de Patrick Dewael, chef de groupe Open VLD, à Laurette Onkelinx.

Dans l'article intitulé « En faveur d'un débat sur le voile » (*Le Soir*, 23 décembre) Laurette Onkelinx plaide pour la neutralité religieuse des autorités. Je m'en réjouis, parce que c'est un point de vue que je défends depuis plus de dix ans. Manifestement, les yeux des socialistes francophones se sont enfin ouverts après les attentats de Paris et leurs ramifications à Molenbeek et Bruxelles. Jusqu'à il y a peu, le PS défendait, par la voix de Philippe Moureaux, une forme de relativisme culturel, selon lequel il n'était pas permis d'évoquer les excès qui émanent des traditions culturelles et religieuses. Ce stade est aujourd'hui dépassé. Ce propos d'Onkelinx est important parce que nous pouvons enfin entamer un débat en profondeur sur les valeurs fondamentales de notre société. Mais ce débat doit être mené de

manière distincte de celui de la lutte contre le terrorisme. Pour moi, il est question ici de régler définitivement la question du rapport entre l'Eglise et l'Etat.

Depuis plus de dix ans, je défends avec insistance l'opinion selon laquelle une stricte neutralité religieuse doit s'appliquer dans les services publics. Cela signifie concrètement que les représentants de l'autorité publique ne peuvent en aucune manière manifester leurs convictions religieuses et que les croyants ne peuvent en aucun cas être avantagés par rapport aux non-croyants. C'est précisément la recherche de l'harmonie dans la société qui rend nécessaire que

des valeurs séculières universelles sont de mise dans le domaine public. Ces valeurs séculières trouvent leur base dans nos droits libéraux fondamentaux, comme la stricte séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté d'expression, le principe d'égalité, en particulier entre hommes et femmes, et la liberté d'autodéter-

mination.

Droit à un traitement neutre

Pour réaliser ceci, nous devons embrasser l'idée de laïcité, comme en France. Et nous devons l'ancrer dans la Constitution pour éviter que les différentes communautés, villes et institutions recommencent à prendre des réglementations disparates. Nous avons intérêt à nous doter d'un principe constitutionnel clair, univoque, et immuable concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans cette optique, les juges, les policiers, les fonctionnaires au guichet, et les enseignants du réseau public ne peuvent porter des signes religieux ostentatoires, car ils doivent, en leur qualité de représentants de l'autorité, refléter la neutralité. Dans notre pays, chaque citoyen a donc droit à un traitement neutre dans ses contacts avec l'autorité.

Les élèves de l'enseignement primaire et secondaire du réseau public ne devraient pas non plus

être autorisés à porter le voile, la croix, le turban ou la kippa. Car l'école publique est l'endroit où les enfants doivent se fréquenter sur base du principe d'égalité et où sont transmises les valeurs qui conduisent à davantage d'émancipation et d'autodétermination. Et c'est là aussi que doit cesser la pression sociale croissante sur les enfants, exercée dans les communautés, en particulier sur les filles, pour porter ces signes ostentatoires.

Je crois donc que les temps sont mûrs pour ancrer définitivement la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans la Constitution. Cela contribuera à l'instauration d'un rapport plus clair entre le citoyen et les autorités. Cela mettra fin aux situations intolérables qui se produisent au nom d'une religion ou d'une conception philosophique. Cela contribuera, pour chaque individu, à une meilleure autodétermination. Je propose d'ouvrir ce débat au sein de la Commission parlementaire de révision de la Constitution. ■

PROFIL**Une voix libre au sein du VLD**

Patrick Dewael est chef de groupe des libéraux flamands à la Chambre. Même si son influence n'est plus déterminante au sein du parti, c'est une voix qui compte, notamment sur les débats de fond comme celui de la laïcité. Il a occupé de nombreux postes à responsabilité : ministre-président flamand (1999-2003), ministre de l'Intérieur et vice-Premier (2003-2008), ou encore président de la Chambre (2008-2010). Malgré le propos tranché qu'il émet aujourd'hui, ce n'est pas le plus radical au sein de son parti. Il faut dire qu'il a fait une bonne partie de sa carrière dans le sillage de Guy Verhofstadt. On l'a toutefois vu assez virulent dans ses critiques de la N-VA, parti avec lequel les libéraux flamands cohabitent désormais au fédéral et en Flandre.

B.DY